

Les améliorations foncières en harmonie avec la nature et le paysage

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Band (Jahr): 96 (1998)

Heft 8

PDF erstellt am: 18.05.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-235475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les améliorations foncières en harmonie avec la nature et le paysage

Dans notre pays à la surface habitable restreinte, on attribue un poids toujours croissant à la protection de la nature et du paysage. C'est pourquoi les sollicitations de l'écologie et de l'aménagement du territoire ont gagné en importance dans le cadre des améliorations foncières. La Société suisse des ingénieurs et des architectes, Groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs-géomètres (GRG-SIA), l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ensemble avec les associations de l'aménagement du territoire et de la protection ont publié un nouveau guide. Il doit contribuer à la mise en application des idées esquissées dans la conception générale des améliorations foncières modernes.

Les améliorations foncières modernes sont des projets d'ensemble qui tendent au maintien, à l'aménagement et à la mise en valeur de l'espace rural.

Cette déclaration centrale tirée de la conception générale des «Améliorations foncières modernes», qui a été présentée en 1993 par les organisations professionnelles des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs géomètres, est l'expression d'une nouvelle orientation des améliorations foncières en général. Au cours des dernières années, les améliorations foncières (et surtout les remembrements) se sont muées en instrument particulièrement efficace permettant la garantie et la réalisation de requêtes publiques très variées, tout en tenant compte des intérêts légitimes de l'agriculture. Ainsi, le mot «amélioration» acquiert une signification très complète dans les domaines les plus divers de notre environnement. Alors que le guide «Protection de la nature et du paysage lors d'améliorations foncières» de 1983 devait encore largement dispenser un enseignement spécialisé concernant la manière dont on pouvait organiser les améliorations foncières tout en respectant l'environnement, on peut admettre qu'aujourd'hui ces bases théoriques sont bien connues. Ceci est le fruit d'une collaboration interdisciplinaire accrue et de l'implication précoce de toutes les instances intéressées.

Une conception globale du milieu vital

Les opinions et les connaissances dans le domaine de la protection de la nature et du paysage ont beaucoup évolué. Ainsi, la conception des îlots lors de la création de sites protégés a cédé la place à une appréhension du milieu vital dans sa globalité. La mise en réseaux de biotopes est une requête dont le bien-fondé est généralement reconnu. De même que le paysage ne s'arrête pas en limite de la zone bâtie, l'influence de cette dernière ne se limite pas à son emprise directe. Ainsi, dans ce guide nous concevons l'expression protection

de la nature et du paysage comme terme générique comprenant la protection et le développement de la nature, de l'équilibre écologique, du paysage et du patrimoine construit (protection du patrimoine).

Une aide pour tous les intéressés

Ce guide s'adresse non seulement aux responsables techniques des projets, mais, bien plus, à toutes les parties prenantes d'une amélioration (politiciens, agriculteurs, organisations de protection de l'environnement, professionnels de l'aménagement du territoire, etc.). Il a pour but de faire connaître les possibilités de l'instrument «améliorations foncières» et de présenter dans ce contexte la succession des étapes requises.

Les recommandations doivent amener les intéressés à considérer la protection de la nature et du paysage comme partie intégrante des améliorations foncières. Elles doivent aussi servir d'encouragement à la mise en œuvre ciblée de l'instrument de planification et de réalisation «améliorations foncières» dans les projets de protection de la nature.

Encourager la compréhension mutuelle

En tant qu'aide à la procédure des améliorations foncières, en particulier en ce qui concerne la protection de la nature et du paysage et tout en prenant en considération les prescriptions de l'aménagement du territoire, ces recommandations sont destinées à stimuler la collaboration entre les acteurs les plus divers et à susciter la compréhension mutuelle entre représentants d'intérêts plus ou moins contradictoires.

Structure du guide

Le guide est articulé en deux parties, plus des annexes: la première partie comprend les bases sur lesquelles les améliorations foncières doivent aujourd'hui se développer et les met en relation avec les besoins de la protection de la nature et du paysage et avec les prescriptions

Wegleitung / Guide

Herausgeber / Editeurs:

- Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein, Fachgruppe der Kultur- und Vermessungsingenieure (SIA FKV)
- Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL)
- Bundesamt für Landwirtschaft (BLW)

Arbeitsausschuss / Comité de travail:

Hans-Ulrich Pfenninger, Fachgruppe SIA FKV (Präsident)

Jörg Amsler, Bundesamt für Landwirtschaft

Rémy Jaquier, Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK)

Andreas Stalder, Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft

Erweiterte Arbeitsgruppe / Groupe de travail élargi:

Hans Gattiker, Schweizer Heimatschutz

Jean-Paul Meyer, Service des améliorations foncières, canton de Fribourg

Rudolf Muggli, Vereinigung für Landesplanung

Raimund Rodewald, Stiftung für Landschaftsschutz

Andreas Stauffer, Amt für Raumplanung Kanton Thurgau

Autoren / Auteurs:

Albert Lüscher, Lüscher & Aeschli-mann AG

Mark Egger, IC Infraconsult AG

Hannes Meuli, IC Infraconsult AG

Bezug der Wegleitung

(ab September 1998; Fr. 25.-):

SIA Generalsekretariat, Postfach, 8039 Zürich, Tel. 01/283 15 15, e-mail: gs@sia.ch

de l'aménagement du territoire. La seconde partie met en lumière certains aspects techniques importants du domaine des améliorations foncières, comme aide à la mise en œuvre de celles-ci. En annexe, on trouvera quelques propositions concrètes.